

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUILLE SAINT-AMAND** **DU 05 septembre 2023**

**( Convocation en date du 29 août 2023)**

**Présidence et secrétaire de séance : Madame Jacqueline BERNARD**

**Nombre de conseillers communaux en exercice : 18**

**Nombre de conseillers communaux présents ou représentés : 16**

**Membres présents : 12**

**Mesdames Messieurs BERNARD, LEMOINE, LANNOY, JANISZEWSKI, TOURNOIS, DELZENNE, DECOBECQ, HIBON, PARSY, CICHON, CAUDRELIER, PECRIAUX**

**Absents non excusés : Messieurs HOUZE, LUCQ**

**Absents excusés : Monsieur Christophe PANNIER qui donne procuration à Madame Julie LEMOINE  
Monsieur Joseph KLEIN qui donne procuration à Madame Christianne TOURNOIS  
Madame Elodie DELCROIX qui donne procuration à Madame Sylviane JANISZEWSKI  
Madame Julie BOCALE qui donne procuration à Madame Jacqueline BERNARD**

Avant de commencer le conseil, une minute de silence est proposée en hommage à Mr Gérard FERREZ décédé en juin.

Avant d'entamer l'ordre du jour, présentation de Madame Christelle CAUDRELIER, conseillère municipale nouvellement installée, suite au décès de Mr Gérard FERREZ.  
Madame Christelle CAUDRELIER remplacera également Monsieur FERREZ dans les commissions « finances-travaux » et « patrimoine-commémorations-tourisme-environnement »

Présentation officielle également de Madame Laura DELBAUFFE, qui a pris ses fonctions en qualité de Directrice Générale des Services le 01 septembre 2023.

Il est demandé à l'assemblée d'ajouter une délibération relative à la tarification de l'Académie des Sports.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **DELIBERATIONS ADOPTÉES**

### **Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2023**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Délibération portant sur les adjoints au Maire**

Dans sa séance du 27 juin 2023, le conseil municipal a procédé à l'élection de Mr Patrick DELZENNE.

Mr le Maire avait précisé que Mr DELZENNE occuperait le poste de 4ème adjoint, et avait souhaité que Madame Jacqueline BERNARD, 1ère adjointe, prenne le poste de 2ème adjoint en lieu et place de Madame LEMOINE.

Par courrier en date du 05 juillet 2023, Monsieur le Sous Préfet demande le retrait de la délibération 2023-26 du 27 juin 2023, au motif que le conseil municipal ne peut redéfinir librement l'ordre des adjoints entre 2 renouvellements généraux.

Aussi, il est proposé d'acter l'ordre des adjoints de la manière suivante :

1<sup>er</sup> adjoint : Madame Jacqueline BERNARD  
2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Julie LEMOINE  
3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Bernard LANNOY  
4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Patrick DELZENNE

IL est précisé que le tableau de répartition des indemnités reste le même tel que voté le 27 juin 2023.

FONCTION	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	49,0
1 <sup>er</sup> adjoint	17,5
2 <sup>ème</sup> adjoint	17,5
3 <sup>ème</sup> adjoint	17,5
4 <sup>ème</sup> adjoint	17,5
1 <sup>er</sup> CMD	5,90
2 <sup>ème</sup> CMD	5,90

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Délibération portant sur des demandes de remboursement pour l'ALSH et le séjour vacances**

Suite à des absences pour maladie, les parents de Jason POULAIN, Zélie MORONVALLE et Hugo WATTECAMP sollicitent un remboursement.

Au vu des justificatifs produits, il est proposé de rembourser 160 € à la famille POULAIN, 30,54 € à la famille MORONVALLE , et 21,25 € à la famille WATTECAMP.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Délibération portant sur le tarif de l'académie des sports pour la saison 2023-2024**

Le tarif actuel était fixé à :

- pour les bruillois : 15 € par trimestre, ou 40 € pour l'année .
  - pour les extérieurs : 30 € par trimestre, ou 80 € pour l'année
- Il est proposé de garder le même tarif pour cette année scolaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Délibération portant sur le remboursement d'acomptes pour la salle des fêtes**

Suite aux travaux effectués dans la salle polyvalente, la salle des fêtes ne sera pas louée.

Madame Claudine DUSSENNE et Madame Sylvie JOLY avaient déjà versé un acompte de 200 € chacune.

Il est proposé de rembourser ces 2 personnes.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE

08 SEP. 2023

*C. Pannier*



Christophe PANNIER  
Maire

*C. Pannier*  
Le Maire,  
Christophe PANNIER

